

Questions orales

[Français]

LES CORPORATIONS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À MODIFIER
LE PROJET DE LOI S-31

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adressera au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier ce dernier comparaisait devant un comité sénatorial au sujet du bill S-31, et à sa sortie, interrogé par la presse, il a dit qu'il était disposé à accepter des modifications qui pourraient modifier le projet de loi S-31, et qui ne viseraient que les fonds de pension, plutôt que tel que prévu par le projet de loi, des organismes ou des sociétés des provinces. Est-ce que le ministre serait en mesure aujourd'hui de répéter à la Chambre qu'il est disposé à modifier le projet de loi qui se limiterait ainsi aux institutions versant des fonds de pension? Et dans l'affirmative, pourrait-il dire si le Fonds Héritage ou le fonds du patrimoine albertain pourrait être exclu du projet S-31?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'ai dit devant le comité sénatorial que nous étudierions toute proposition d'amendement intéressant. J'ai fait valoir que non seulement dans l'autre Chambre, mais ici à la Chambre des communes les députés s'intéressaient à ce projet de loi qu'un comité de députés libéraux étudiait, et que j'étais tout à fait ouvert à des amendements constructifs. Je n'ai cependant pas précisé la nature de ces amendements. Un journaliste m'a fait état de cette proposition qui a été formulée devant le Sénat par le président de la Bourse de Montréal. J'ai déclaré qu'il s'agissait là d'une proposition intéressante qui serait étudiée, mais je n'ai pas, comme semble vouloir le laisser entendre le député, précisé qu'un tel amendement serait accepté. Je pense qu'il est trop tôt à ce moment-ci pour conclure si un genre d'amendement semblable serait utile ou plutôt nuisible à la portée générale de ce projet de loi.

L'EFFET DU PROJET DE LOI SUR LES FONDS DE PENSION

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, comme le voudrait le ministre, simplement pour éclairer la population, il est fait, tel que l'article du journal le dit, que le ministre n'est pas disposé à modifier le projet en se limitant aux fonds de pension. Je pense qu'il est important que le ministre nous dise s'il est disposé à réduire son projet de loi en simplifiant à un point tel qu'il ne serait appliqué que pour les fonds de pension?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Je pense que l'article dont fait état l'honorable député est coiffé: Ouellet se dit ouvert à des amendements. C'est ce que j'ai déclaré et c'est ce que je maintiens. Quant à savoir le genre d'amendements, il n'en a pas été question de façon précise ni avec les sénateurs ni avec les journalistes. Je pense qu'il est trop tôt à ce moment-ci pour commencer à spéculer sur un genre d'amendement ou un autre. Je veux simplement faire valoir l'argument, madame le Président, que comme tout autre projet de loi qui est présenté au Parlement canadien, il y a souvent des amendements qui sont apportés afin d'améliorer un projet de loi, et ceci démontre à quel point nous sommes flexibles et ouverts à des suggestions concrètes.

● (1450)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE RÉFÉRENDUM CONCERNANT LA
REPRÉSENTATION DES PALESTINIENS

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, ma question qui s'adresse au premier ministre, porte sur un entretien que j'ai eu récemment avec M. Yassar Arafat, chef de l'OLP au sujet des perspectives de paix au Moyen-Orient. M. Arafat s'est dit particulièrement en faveur d'une confédération palestino-jordanienne et a souligné qu'il souscrivait à l'article 7 de la Déclaration du Sommet de Fez, qui prône le respect des frontières de tous les États de la région, et notamment d'Israël. Il m'a indiqué qu'il serait favorable à un référendum administré par les Nations Unies auprès des Palestiniens vivant sur la rive ouest, à Gaza et à Jérusalem-Est, afin de leur demander par qui ils veulent être représentés lors des négociations.

Le premier ministre veut-il nous dire s'il est prêt à envisager un tel référendum et si le Canada accepterait de présenter à ses alliés ce référendum comme un pas important vers des négociations utiles en vue d'un accord de paix au Moyen-Orient?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voudrais d'abord souligner que le gouvernement espère également que les habitants des territoires occupés seront un jour ou l'autre en mesure d'exprimer leurs points de vue sans la moindre contrainte. Après tout, c'est là un des principes qui a été reconnu dans les accords de Camp David qui prévoient que ces territoires doivent être souverains.

Le gouvernement croit aussi que les habitants de la région devraient pouvoir choisir leurs représentants. Quant à savoir si les élections devraient être contrôlées par les Nations Unies comme le suggère le député de Châteauguay dans sa question, je n'ai pas encore eu l'occasion d'en discuter avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne peux donc vous donner son opinion sur cette façon de sonder l'opinion des habitants.

Je crois pouvoir dire pour le moment que ce sont les parties visées elles-mêmes qui devraient décider du meilleur moyen d'obtenir l'opinion des habitants de ces territoires. Je ne puis dire pour le moment si des élections contrôlées par les Nations Unies sont la meilleure méthode possible.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LES BÉNÉFICIAIRES PUISSENT ASSISTER À
DES COURS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a actuellement un million et demi de chômeurs et pas d'emplois. Par ailleurs, pour bénéficier des programmes de formation professionnelle financés par le gouvernement, il faut attendre longtemps. Dans ces conditions, le ministre ne pourrait-il pas modifier la loi sur l'assurance-chômage pour que les bénéficiaires d'allocations d'assurance-chômage puissent assister à des cours et ainsi se perfectionner sur le plan professionnel? Le ministre accepterait-il de prendre cette mesure pour que les chômeurs soient davantage qualifiés et puissent trouver du travail au moment de la reprise de l'économie.